



Élection des représentants des parents d'élèves

publié le 06/10/2016

Descriptif :

Au collège, l'instance essentielle est le Conseil d'Administration. Les représentants des parents d'élèves (élus tous les ans) y sont membres à part entière ; ils y ont voix délibérative.

Quand ont lieu les élections ?

Les élections des représentants de parents d'élèves se déroulent le Vendredi 07 Octobre 2016, de 08H45 à 13H00 dans le hall de la Vie Scolaire.

Le vote par correspondance est possible en déposant le bulletin de vote dans l'urne présente au bureau de la Vie Scolaire avant la fermeture du bureau de vote.

Combien y a-t-il de parents élus au collège ?

Au collège Elisée Mousnier, le nombre de parents élus s'élève à 6 au maximum.

Au collège, l'instance essentielle est le Conseil d'Administration. Les représentants des parents d'élèves (élus tous les ans) y sont membres à part entière ; ils y ont voix délibérative.

Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. C'est en Conseil d'Administration que doivent être adoptés le projet d'établissement, le règlement intérieur et le budget. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité, etc.

Quand ont lieu les élections ?

Les élections des représentants de parents d'élèves se déroulent le Vendredi 07 Octobre 2016, de 08H45 à 13H00 dans le hall de la Vie Scolaire.

Le vote par correspondance est possible en déposant le bulletin de vote dans l'urne présente au bureau de la Vie Scolaire avant la fermeture du bureau de vote.

Qui peut voter ?

Chacun des deux parents est électeur, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés, sous réserve de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale.

Les personnels des établissements sont également électeurs, s'ils sont parents d'élèves scolarisés dans l'établissement où ils travaillent.

Chaque électeur ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

Qui est éligible ?

Tous les parents électeurs sont éligibles, à l'exception des personnels de l'établissement membres de droit du Conseil d'Administration et des personnes qui en sont déjà membres (désignées par un organisme ou élues au titre d'un autre collège électoral).

Combien y a-t-il de parents élus au collège ?

Au collège Elisée Mousnier, le nombre de parents élus s'élève à 6 au maximum.

